



REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES  
-----



COORDINATION NATIONALE REDD+

-----  
*Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la  
Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)*  
-----

AUTOEVALUATION PARTICIPATIVE DU PROCESSUS DE PREPARATION DU TOGO  
A LA REDD+

**SYNTHESE NATIONALE DES CONSULTATIONS PAR CATEGORIE DE PARTIES  
PRENANTES**

***SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES***

## **Rapport synthèse**

**Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation**

**Activités A13C1 du PTBA 2021**

**Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale**

**Mai 2021**

# 1. Introduction

Depuis 2015, le Togo conduit son processus de préparation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et de dégradation des forêts (REDD+). Ce processus consiste à (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques ; (ii) lutter contre la pauvreté et (iii) asseoir les bases d'un véritable développement durable et d'une économie verte.

D'énormes progrès sont enregistrés et le Togo se prépare pour boucler la phase de préparation par l'élaboration de son dossier préparatoire ou R-Package. Ce document confirme qu'un pays est suffisamment avancé dans la préparation à la REDD+ et que tous les outils nécessaires sont mis en place et fonctionnels pour passer à l'étape de mise en œuvre de la REDD+.

L'auto-évaluation participative du processus de préparation à la REDD+ avec les parties prenantes, est l'étape cruciale qui permettra de collecter les données et informations nécessaires à l'élaboration du R-Package. Ce processus participatif d'auto-évaluation se basera sur les 34 critères du cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF. Ces derniers portent entre autres sur la responsabilité et la transparence, le mandat et le budget opérationnels, le mécanisme de coordination multisectoriel et la collaboration intersectorielle, les capacités de supervision technique et de gestion de fonds ainsi que sur le mécanisme de remontée d'information et de recours. L'autoévaluation permettra, pour chaque critère, de (i) recueillir les commentaires et les observations des parties prenantes au processus et (ii) identifier les points forts et les points faibles ainsi que les activités à mettre en œuvre pour améliorer les points faibles.

C'est dans ce cadre qu'une série d'ateliers d'autoévaluation a été organisée du 04 au 21 mai 2021 à Dapaong (04-05 mai) dans la région des Savanes ; à Kara (06-07 mai) dans la région de la Kara, à Sokode (10-11 mai) dans la région Centrale, à Atakpame (14 mai) et à Kpalimé (17-18 mai) dans la région des Plateaux et à Tsévié (20-21 mai) dans la région Maritime. Organisé en plusieurs séances de groupe d'acteurs dont les services techniques déconcentrés. Le travail a consisté à évaluer le dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation ; la sensibilisation, participation et consultation ; la préparation de la stratégie nationale REDD+ ; la réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique ; la préparation du mécanisme de gestion des plaintes ; l'élaboration du mécanisme de partage de bénéfices (MPB) ; l'élaboration du NRF et la mise en place du SNSF.

Comme tous les groupes d'acteurs, les acteurs des services techniques déconcentrés ont relevés les points forts, les lacunes dans la conduite du processus et les actions pour améliorer la conduite de la REDD+ au Togo.

Le présent rapport fait la synthèse des différents résultats obtenus à travers les six ateliers organisés sur toute l'étendue du territoire national.

## 2. Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation

Les six ateliers ont mobilisé 132 acteurs sur 125 invités venant des direction régionales de l'environnement et des ressources forestières, des directions régionales ODEF, des directions régionales de l'agriculture, des directions régionales du plan, du développement et de l'administration du territoire (DRPDAT), des directions régionales de l'institut de conseils et d'appui technique (ICAT), de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), des directions de développement à la base à travers l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), des directions régionales de la promotion de la femme, des directions régionales de l'eau et de l'hydraulique villageoise, des directions régionales de l'urbanisme et de l'habitat, des directions régionales des mines et énergie et des directions régionales de la culture.

Sur les 132 participants des services techniques déconcentrés aucun représentant n'a répondu présent et on a enregistré 10 femmes soit 7,58%.

N°	Structures	Nbre prévu	Nbre réalisé			Taux de réalisation %
			Total	Hommes	Femmes	
1	Direction régionale de l'environnement et des ressources forestières	49	56	53	3	114,28%
2	Direction régionale ODEF	6	6	6	0	100%
3	Direction régionale de l'agriculture	24	24	21	2	100%
4	Direction régionale du Plan (DRPDAT)	5	5	5	0	100%
5	Direction régionale ICAT	6	8	7	1	133,33%
6	ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique)	5	6	6	0	120%
7	Direction de développement à la base (ANADEB)	5	5	4	1	100%
8	Direction régionale promotion de la femme	5	4	3	1	80%
9	Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise	5	5	5	0	100%
10	Direction régionale Urbanisme et habitat	5	3	3	0	60%
11	Direction régionale Mines et énergie	5	5	3	0	100%
12	Direction de la culture	5	5	3	2	0%
	<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>132</b>	<b>122</b>	<b>10</b>	<b>105,6%</b>

### 3. Résumé des résultats de l'évaluation par composante

#### Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation

*Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+*

Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
<b>Dispositifs /organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+</b>	<p>Organes mis en place par décret sont opérationnels (CN REDD+, GNT REDD+, Coordination Nationale REDD+), avec des attributions précises et qui tiennent des réunions avec des PV.  Les mandats des organes sont définis dans le décret. Un budget est alloué par le FCPF et géré par une cellule fiduciaire suivant les procédures de la Banque mondiale selon une planification annuelle (PTBA)  Il y a un mécanisme de coordination multisectorielle et une collaboration intersectorielle à travers la composition des différents organes de gestion au niveau national comme local à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité national REDD+</li> <li>- Groupe national de travail REDD+</li> <li>- CPDD : comité Préfectoral de Développement Durable</li> <li>- Le GNT : Groupe National de Travail</li> <li>- CF-REDD+ : Consortium Femmes REDD+</li> <li>- Comités de gestion des plaintes au niveau national, régional, préfectoral</li> <li>- Diversité des membres dans les différents organes</li> </ul> <p>Rapports techniques et financiers, pièces justificatives des dépenses, contrôle et audits (interne et externe) disponibles et accessibles de même que l'état de mise en œuvre des recommandations</p> <p>Tenue des réunions de la base vers le haut (niveau préfectoral, régional et national) pour recueillir les avis et préoccupations de tous les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mécanisme de gestion des plaintes mise en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de ressources financières pour mener les activités au niveau local</li> <li>- Insuffisance de ressources pour la mise en œuvre des actions pilotes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour une plus grande disponibilité des fonds</li> <li>- Définir un cahier de charge du cadre de concertation régional</li> <li>- Mobiliser des ressources à travers les projets pour mise en œuvre des activités pilotes</li> <li>- redynamiser le cadre de concertation régional</li> </ul>

Le dispositif de préparation et de mise en œuvre de la REDD+ est mise en place et fonctionne de manière satisfaisante et efficace. Un apport de financement à travers des projets pilotes ou de mise en œuvre de la stratégie nationale permettra de renforcer et rendre ces structures plus durables.

*Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation*

Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
<b>Sensibilisation, participation et consultation</b>	Organisation des ateliers et séances d'information, de sensibilisation pour chaque catégorie d'acteurs dans chaque région (femmes, jeunes, chefs	La sensibilisation n'a pas pris suffisamment	- Poursuivre et intensifier les sensibilisations surtout au niveau local

Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
	<p>traditionnels, services techniques, société civile, secteur privé), ce qui a permis aux différentes parties prenantes de s'imprégner de leurs rôles et responsabilités dans le processus REDD+</p> <p>Participation aux ateliers nationaux, régionaux et préfectoraux de consultation (validation des études, élaboration de la stratégie, MGP et MPB, conduite des EESS)</p> <p>Consultation horizontale tout le long de la conduite du processus, à tous les niveaux d'études et de bas en haut de manière itérative par les ateliers de consultation à l'occasion de l'élaboration et la validation des études thématiques pour déterminer les causes de la déforestation et de la dégradation ; les ateliers de consultation pour l'élaboration de la stratégie REDD+ ; l'organisation des consultations pour l'EES ; l'organisation des consultations pour la conduite du processus du MGP ; l'organisation des consultations pour la conduite du processus de la gouvernance carbone et du MPB</p> <p>Elaboration et validation participative de la stratégie de communication assorti d'un plan de communication</p> <p>-Elaboration et diffusion des supports de communication –Utilisation des canaux de communication (sketch, site web, les radios, presse écrite, presse en ligne, contractualisation avec les radios locales et les presses écrites et presse en ligne)</p> <p>- Les formations (renforcement des capacités des plateformes REDD+ notamment CF-REDD+, ONATEPH, CTOP,</p> <p>Les rapports de consultation qui prennent en compte des préoccupations des acteurs sont validés et mise en ligne et disponibles sur le site web de la REDD+</p>	<p>en compte les langues locales au niveau local</p> <p>-Toutes les couches sociales ne sont pas au même niveau d'information</p> <p>Faible restitution ou relais des informations surtout à la base (milieu rural).</p> <p>Insuffisance de supports d'information</p>	<p>en prenant en compte les langues locales</p> <p>Renforcer la culture de restitution dans les structures</p> <p>Intensifier le partage d'informations à tous les niveaux</p> <p>Rendre disponible les supports d'informations</p> <p>Accompagner et suivre la restitution des informations au niveau local</p>

Les consultations ont été menées de façon participative, inclusive et transparente et les parties prenantes se sont engagées de façon active dans le processus de

préparation du TOGO à la REDD+. Toutefois des actions de sensibilisations doivent se poursuivre pour toucher plus d'acteurs surtout au niveau local.

## Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

*Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière*

Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
<p><b>Préparation de la stratégie nationale REDD+</b></p>	<p>Conduite des études thématiques (09) qui ont permis d'identifier et d'analyser les différentes causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ces études ont permis de disposer une banque de données/d'informations fiables sur les moteurs et facteurs de déforestation et de dégradation des forêts au Togo et sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale La conduite des 9 études analytiques et 4 études transversales a été faite à travers une large consultation pour la prise en compte des points de vue des acteurs Les études thématiques ont permis de catégoriser les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en causes directes (pratiques non durables de l'agriculture, l'exploitation forestière, bois-énergie) et indirectes (urbanisme...).</p> <p>Elaboration et validation de la stratégie nationale REDD+ de façon participative et inclusive au niveau régional à travers les ateliers de validation Il y a eu hiérarchisation des facteurs de dégradation, le choix et priorisation des options stratégiques de manière participative Processus itératif et inclusif avec l'ensemble de toutes les parties prenantes La stratégie national REDD+ est diffusée à travers tous les canaux d'échanges. - Adoption d'un plan d'action de la stratégie - Adoption de la stratégie en conseil des Ministres</p> <p>PND qui intègre la SNREDD+, le code foncier et domanial l'énergie renouvelable, la politique de création des espaces verts qui intègrent déjà la REDD+.</p>	<p>- Durée relativement longue de la phase de préparation</p> <p>Un retard dans la mise en place de ce registre</p>	<p>Mobilisation rapide et consistante des ressources pour la mise en œuvre des actions pilotes</p> <p>Accélérer le processus de mise en place d registre national REDD+</p>

	Les dispositions sont prises pour renforcer la politique forestière en cours d'élaboration, le décret EESS en cours d'adoption.		
--	---	--	--

La formulation de la stratégie nationale REDD+ a été faite sur la base des causes DDF identifiées à travers des études analytiques qui ont couvert tous les secteurs. Les options stratégiques ont été priorisées de façon consensuelle et ces options stratégiques sont prises en compte dans diverses politiques sectorielles. En termes de cadre de mise en œuvre, tous les outils sont formulés sauf le registre national REDD+ dont le processus est en cours.

*Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+*

*Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre*

Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
<b>Préparation du mécanisme de gestion des plaintes</b>	<p>Les options stratégiques ont entraîné des réformes de cadres législatifs et réglementaires dans certains secteurs (adoption du code foncier et domanial 2018, décret portant création de l'AT2ER en matière de l'énergie et adoption de la politique en matière d'espace vert dans le secteur de l'urbanisme)</p> <p>Reformes en cours pour la mise en œuvre sécurisée de la stratégie nationale REDD+: décret EESS en cours d'adoption, révision du code forestier en cours, élaboration de la politique forestière en cours, processus d'élaboration de la loi sur l'agro-foncier</p> <p>Le plan cadre de gestion environnementale et sociale, le mécanisme de gestion des plaintes et recours</p> <p>La conduite du MGP a été de manière inclusive et participative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MGP existe pour la phase préparation et opérationnel</li> <li>- MGP existe pour la phase de mise en œuvre</li> <li>- Renforcement des capacités des acteurs à gérer les plaintes, concilier, médier</li> <li>- Acquisition de kits de gestion des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible enregistrement des plaintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les séances de sensibilisation sur le MGP</li> <li>- Etendre les niveaux de saisine à la phase de mise en œuvre au niveau des mairies, cantons et villages</li> <li>- Renforcer les capacités des acteurs</li> <li>- Evoluer vers un numéro vert pour l'enregistrement des plaintes</li> </ul>
<b>Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduit de manière participative et inclusive à travers une large consultation et des ateliers de validation</li> <li>- Rapport de l'étude du mécanisme de partage des bénéfices</li> <li>- Ministère de l'économie et des finances comme institution de gestion des bénéfices</li> <li>- Un texte juridique sera adopté exclusivement pour la gestion des bénéfices sur le carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le registre national REDD+ qui n'est pas encore disponible</li> <li>- Le texte juridique du mécanisme de partage des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place le registre</li> <li>- Elaborer et adopter le texte juridique du MGP</li> </ul>

		bénéfice non disponible	
--	--	-------------------------	--

Le cadre de mise en œuvre est assez élaboré de par les différents outils et instruments de l'EESS, de MGP et de MPB qui sont développés pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo. Toutefois il est nécessaire de bien divulguer et partager ces outils pour une meilleure appropriation par les acteurs

*Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux*

Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
<b>Réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique</b>	<p>Evaluation participative et inclusive des impacts positifs et négatifs potentiels des options aux niveaux régional et préfectoral dans une approche inclusif, participatif et itérative</p> <p>L'EESS a été faite à travers les ateliers de consultation préfectoraux, régionaux et national, ce qui a permis de faire l'évaluation des impacts négatifs et positifs potentiels qui a abouti à l'élaboration de quatre instruments (CGES, PGP, CPR et CP).</p> <p>Sur la base des résultats et des conclusions de l'EESS, les options stratégiques ont été revues, affinées et hiérarchisées pour produire la version 2 de la stratégie nationale REDD+ qui à son tour a fait l'objet des ateliers de validation d'une version finale</p> <p>Prioriser les actions prévues dans les options stratégiques à mener</p> <p>Les instruments de sécurisation (Cadre de Gestion Environnemental et Social, Plan de gestion des pestes, Cadre politique de réinsertion et cadre de procédure) pour la mise en œuvre de la stratégie</p> <p>Evaluer les impacts positifs et négatifs des options stratégiques.</p>	<p>Décret EESS non encore validé</p> <p>Faible appropriation des outils de sauvegardes par les acteurs</p>	<p>Poursuivre le processus de validation du décret de l'EESS pour rendre les EESS formel au Togo</p> <p>Poursuivre les actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs sur les outils de sauvegarde</p>

En matière de conduite des sauvegardes et de la production de ces outils et du cadre de leur mise en œuvre pour une bonne conduite de la stratégie nationale REDD+, les efforts sont suffisamment faits toutefois des actions de renforcement de capacités doivent se poursuivre pour une meilleure appropriation.

**Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence**

Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
<b>Elaboration du NRF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduit de manière participative et inclusive</li> <li>- Formation des acteurs</li> <li>- Inventaire forestier national IFN1</li> <li>- Disponibilité de la base de données au niveau régional</li> <li>- Application de la méthode recommandée par la convention</li> <li>- rapport du NRF élaboré</li> <li>Conduite du deuxième IFN en cours</li> </ul>		

Des efforts sont suffisamment faits pour le processus d'élaboration du NRF. Toutefois les acteurs locaux ont montré une insuffisance dans l'évaluation des aspects techniques. Il y a nécessité de renforcer leurs capacités techniques sur le niveau de référence des forêts.

#### **Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde**

Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
<b>Mise en place du SNSF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduit de manière participative et inclusive</li> <li>- Mise en place des groupes de travail IFN1</li> <li>- Existence des placettes permanentes pour le suivi au niveau régional</li> <li>- IFN2 en cours</li> </ul>	Faible capacité de gestion des bases de données au niveau régional et de suivi du couvert forestier au niveau infranational	Renforcement de capacité en suivi et gestion des bases de données.

Des efforts sont suffisamment faits pour le processus d'élaboration du système national de surveillance des forêts (SNSF). Toutefois des efforts doivent être faits renforcer les capacités techniques des acteurs locaux dans la gestion des données et dans l'appropriation du thème.

## Annexes

- Listes de présence par région
- Synthèse des résultats d'évaluation par région.